

Date de dépôt : 12 août 2021

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour un centre féministe à Genève

Rapport de majorité de M^{me} Christina Meissner (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Léna Strasser (page 11)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Christina Meissner

Mesdames et
Messieurs les députés,

La pétition 2115 a été traitée par la commission des pétitions lors de sa séance du 21 juin 2021.

Après avoir auditionné les pétitionnaires du Collectif genevois de la grève féministe, la commission a voté son dépôt par 9 oui (2 MCG, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC) et 5 non (1 EAG, 2 S, 2 Ve). Nous remercions le procès-verbaliste M. Christophe Vuilleumier ainsi que M^{me} Nadia Salama, secrétaire scientifique de commissions, pour leur accompagnement dévoué de nos travaux.

21 juin 2021 : Audition des pétitionnaires, M^{mes} Françoise Nyffeler, Catalina Ravessoud et Charito Wuillemin du Collectif genevois de la grève féministe

M^{me} Nyffeler prend la parole et explique que le Collectif genevois de la grève féministe est né après la discussion aux Chambres fédérales de 2018 sur l'égalité salariale et elle mentionne que l'Union syndicale suisse (USS)

avait alors proposé de refaire une grève féministe comme en 1991. Elle ajoute que des collectifs se sont alors créés dans les différents cantons. Elle précise que 200 femmes se sont ainsi mobilisées le 14 juin 2019 à Genève. Elle rappelle que les femmes ont le droit de vote depuis 50 ans et que le droit à l'égalité est vieux de 40 ans. Elle constate, cela étant, que de nombreuses inégalités persistent, notamment à l'égard des salaires, des inégalités qui augmentent à nouveau depuis quelques années.

Elle explique ensuite que les collectifs se sont coordonnés au niveau romand puis au niveau national et que des manifestes ont alors été rédigés avec 19 revendications. Elle précise que la décision a été prise de fonctionner le plus horizontalement possible avec une charte et que des bénévoles œuvrent dans ce mouvement qui se veut hors politique. Elle évoque encore le 14 juin 2019 qui vit 500 000 femmes se réunir en Suisse, une manifestation sans précédent depuis la grève générale de 1918. Elle pense que l'écho de ce mouvement est donc bien plus large que l'on aurait pu l'imaginer et elle signale que de nombreux groupes de travail se sont constitués au sein des collectifs. Elle ajoute que des séances plénières se déroulent chaque mois. Elle précise encore que la plénière élit chaque année un secrétariat. Les rangs du collectif ne font qu'augmenter et de nombreuses thématiques sont abordées, comme la lutte contre la violence et les discriminations ou les identités LGBT. Cela étant, le COVID a coupé l'herbe sous les pieds du collectif qui a dû dès lors fonctionner de manière fractionnée. Elle remarque que le collectif a pu toutefois manifester le 14 juin 2021 et que l'écho de cette manifestation a été très grand. Elle répète que le collectif est porté et s'élargit mais elle mentionne que le travail à mener est très important. Elle déclare toutefois que le collectif a besoin de locaux.

M^{me} Wuillemin prend la parole à son tour et mentionne que le collectif représente à Genève quelque 15 000 personnes et s'est enrichi de liens intergénérationnels. Le collectif est très visible et abrite de plus en plus de groupements de femmes comme les paysannes suisses. Elle explique alors que le collectif attend une reconnaissance de la part du Grand Conseil et espère obtenir un espace puisque, pour le moment, le collectif et son bureau se retrouve chez l'une ou l'autre.

M^{me} Ravessoud mentionne qu'un centre féministe est également important puisqu'il n'y a pas de lieu attribué aux femmes ou aux associations LGBT. Elle rappelle que les clubs de sport ont des lieux et elle mentionne que ces clubs sont majoritairement masculins. Elle précise que les femmes paient également des impôts et qu'il serait nécessaire d'obtenir un lieu autre qu'un sous-sol. Elle ne croit pas que la demande soit exceptionnelle, ce d'autant plus qu'un tel centre a déjà existé dans les années 1970. Le lieu

devrait permettre à une cinquantaine de personnes de se réunir et proposer des espaces de stockage.

Un député MCG remarque que les membres des clubs de foot paient des cotisations, ce qui leur permet de payer des locations. Il demande ensuite combien de personnes sont membres du bureau, combien de personnes paient une cotisation et si la pétition a été déposée devant la Ville de Genève.

M^{me} Ravessoud répond que les membres du collectif paient également une cotisation. Elle ajoute que le bureau, qui compte six personnes, se réunit deux fois par mois, le collectif se réunissant in corpore une fois par mois. M^{me} Nyffeler rajoute qu'il y a environ 1000 personnes qui paient une cotisation, les sympathisants ne paient rien. Elle répond que la Ville est en train de délibérer sur la pétition. Elle pense qu'il serait bon également que le Conseil d'Etat intervienne et se coordonne avec la Ville de Genève.

Une députée PLR rappelle que la question féministe ne relève pas d'une dynamique propre à un club de foot mais représente un mouvement sociétal. Elle observe que l'égalité salariale, la lutte contre la violence et la discrimination ont été évoquées, tout comme le combat pour les LGBT. Elle remarque que cette dernière thématique diffère toutefois quelque peu. Elle demande en quoi un centre féministe se distinguerait des actions cantonales contre les discriminations.

M^{me} Ravessoud répond que la grève est un mouvement social. Des organismes cantonaux s'occupent des questions d'égalité mais les femmes qui n'ont pas le droit de vote à Genève ne sont pas prises en compte, contrairement à ce que fait le collectif. Elle pense par ailleurs que ces organismes ne peuvent pas s'occuper de toutes les thématiques. Elle termine en déclarant qu'il est impossible de comparer le collectif à un club de foot.

M^{me} Nyffeler mentionne que ces organismes ne suffisent pas à l'évidence et déclare que les grandes marches qui ont été organisées ont démontré la réalité des revendications féministes. Elle répète que le droit à l'égalité a été voté il y a quarante ans mais que ce droit n'est toujours pas acquis. Elle mentionne que l'action du collectif n'est pas antagoniste aux organismes cantonaux.

M^{me} Wuillemin observe que de nombreux jeunes préfèrent se rapprocher du collectif plutôt que des partis politiques ou des organismes cantonaux. Elle ajoute que de nombreuses femmes migrantes s'adressent également au collectif qui peut leur apporter son soutien.

Un député PLR rappelle que la pétition porte plutôt sur une question de locaux que de cause. Il demande si d'autres démarches auprès du canton ou de communes ont été entreprises. Il se demande par ailleurs si le collectif a

un lien avec Réseau Femmes qui réunit dix associations qui abordent toutes la question féministe ou celle des minorités sexuelles. Il mentionne avoir l'impression que chacune de ces entités a des locaux. Il demande à ce propos comment celles-ci ont fait pour obtenir des locaux. Il se déclare surpris qu'il faille une pétition pour obtenir des locaux.

M^{me} Nyffeler répond qu'obtenir des locaux représente une reconnaissance de la légitimité du collectif. Elle ajoute que, dans les années 1970, le collectif avait occupé un bâtiment aux Grottes et elle déclare que le collectif s'est dit qu'une pétition pouvait être une bonne idée. Elle ajoute que le collectif n'appartient pas à Réseau Femmes puisqu'il veut éviter toute accointance avec des organismes institutionnels, même si les liens sont existants et cordiaux.

Le député observe que ces organismes ont donc pu obtenir des locaux puisque leur nature est institutionnelle, contrairement au collectif.

M^{me} Nyffeler précise que le collectif n'a encore jamais demandé de locaux à ce jour.

Un député S demande si le collectif a demandé une subvention au canton ou à la Ville de Genève. Il pense que le collectif aurait de bonnes chances d'obtenir quelque chose.

M^{me} Nyffeler répond que la Ville est en train de réfléchir à cette question. Elle ajoute que la pétition est une manière de faire.

Le député demande si ce lieu serait un lieu très inclusif où l'on pourrait imaginer que diverses associations pourraient converger. Il se demande également de quel volume il est question et où il devrait se trouver. Il demande si ce lieu sera en mixité choisie.

M^{me} Nyffeler répond que la non-mixité choisie est un principe d'identité fondamental pour les assemblées, ce qui n'empêche pas que les hommes cisgenres soient accueillis dans le cadre des manifestations. Elle mentionne que le local devrait permettre de réunir 50 personnes. Elle ne voit pas pourquoi des groupes qui ont déjà des locaux viendraient. Elle répète que le collectif estime que les femmes sont opprimées par un système patriarcal et qu'elles doivent s'organiser entre elles.

M^{me} Willemin mentionne que le collectif abrite de nombreux groupes de travail qui fonctionnent en parallèle au bureau.

Une députée PDC remarque que le collectif, n'ayant pas les moyens de louer des locaux, fait appel aux collectivités. La Ville ou le canton subventionneront certainement le collectif en lui octroyant des locaux. Elle se

demande quelle sera dès lors la différence entre le collectif et les associations.

M^{me} Ravessoud répond que ces associations sont des prestataires de services qui remplissent des mandats pour le compte de l'Etat, ce qui n'est pas le cas du collectif. Elle ajoute que ce dernier ne fait pas le même travail.

La députée souligne que si un local est mis à disposition par une collectivité, c'est contre une prestation.

M^{me} Ravessoud répond que les maisons de quartier ne remplissent pas forcément de mandat.

La même députée répond que les maisons de quartier remplissent une prestation d'utilité publique. Elle demande ensuite si le collectif a demandé des locaux au CLAVG¹ ou à des communes.

M^{me} Ravessoud répond que le collectif fournit également des prestations, notamment sous l'angle de la formation.

La députée acquiesce en déclarant qu'elle ne voit pas donc pas le problème.

M^{me} Nyffeler déclare que le collectif ne reçoit pas de femmes selon un contrat bien déterminé. Elle remarque que le collectif a mobilisé la population et elle déclare que c'est grâce à cela qu'une vague violette a déferlé sur le parlement fédéral. Elle mentionne que ces luttes sont fondamentales et ne doivent pas être déterminées par l'Etat.

La députée précise que personne ne dicte aux associations comment fonctionner. Elle note que le collectif n'a pas fait la démarche auprès de l'administration de la Ville ou du canton pour demander un local.

M^{me} Nyffeler observe que le Conseil administratif réfléchit pourtant à cette question.

Un député EAG demande où en est la pétition à la Ville de Genève. Il se demande ce que le collectif souhaite comme local. Et il se demande si une arcade pourrait être envisageable dans l'agglomération genevoise. Il demande ensuite si les termes « mise à disposition » cités dans la pétition impliquent une gratuité.

M^{me} Nyffeler répond que la pétition a été envoyée au Conseil administratif et elle mentionne qu'il semblerait que ce dernier soit en train de

¹ Le **Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG)** a pour mission de regrouper les associations féminines de Genève, de les informer, de faciliter la coordination de leurs activités et de favoriser des projets communs d'intérêt général.

travailler à son propos. Mais elle n'a pas les détails. Elle ajoute qu'il faudrait une salle permettant de réunir 50 à 70 personnes ainsi que des locaux de stockage, des toilettes et une cuisine. Elle mentionne qu'une subvention, qui permettrait de régler le loyer, ou une mise à disposition pourraient être les deux solutions puisque le collectif n'a pas les moyens de louer un tel lieu.

Un député PLR demande quel est le statut juridique du collectif et s'il s'agit bien d'une association et un député PDC demande si la commission peut obtenir les statuts.

M^{me} Nyffeler acquiesce.

Le député PDC demande si des lieux ont déjà été prospectés. Il pense, cela étant, que la démarche de la pétition est curieuse puisqu'elle décharge l'association de sa responsabilité en la matière.

M^{me} Ravessoud répond que la situation est très fluctuante et elle pense qu'il est délicat de déterminer un lieu. Mais elle rappelle que de nombreux baux sont remis actuellement.

M^{me} Wuillemin mentionne que la mise à disposition d'un local de la part du canton serait un signe très fort.

Le même député remarque que proposer au Conseil d'Etat de s'occuper de l'attribution de locaux revient à étatiser les associations. Il pense qu'il est important que ces dernières restent autonomes.

M^{me} Nyffeler mentionne que la démarche fait pourtant sens et elle observe que la Ville et le canton sont en l'occurrence propriétaires et peuvent plus facilement trancher dans de tels sujets. Elle observe que la démarche n'a pas choqué la Ville de Genève.

Une députée PLR note un certain paradoxe, puisque le collectif ne veut pas rechercher de local alors qu'il a fait une demande au Conseil administratif. Elle se demande s'il n'aurait pas été préférable de demander aux communes des locaux et de revenir vers le Grand Conseil avec une pétition, cas échéant.

M^{me} Nyffeler répond que la même pétition a été déposée devant la Ville et le canton et elle espère que M^{me} Fontanet et M^{me} Fischer soutiendront la démarche du collectif. Elle précise que le collectif ne va pas aller démarcher toutes les petites communes.

Une députée Ve demande si les pétitionnaires se sont inspirées de situations déjà existantes.

M^{me} Nyffeler répond que la Ville de Zurich a fourni une maison au collectif féministe zurichois. Elle ajoute qu'il en va de même dans d'autres

pays. Elle mentionne que la tradition à Genève est d'occuper un local vide mais elle déclare que le collectif a préféré passer par le biais d'une pétition.

La même députée déclare que la notion d'intersectionnalité est très importante et elle se demande si le collectif serait d'accord d'y accueillir la Pride ou le Crack qui luttent également contre l'oppression patriarcale.

M^{me} Wuillemin répond que des contacts sont existants et elle mentionne qu'il est évident que le collectif est ouvert à ces différentes associations. M^{me} Nyffeler rajoute que la Pride et le Crack étaient présents lors de la manifestation du 14 juin.

Discussion interne et vote

Le président demande s'il y a des propositions d'auditions.

Une députée S propose l'audition de la conseillère d'Etat chargée des questions d'égalité et un député EAG pense que la commission devrait se renseigner sur le cursus de cette pétition déposée devant la Ville de Genève.

Le président mentionne avoir compris que cette pétition était encore entre les mains du Conseil municipal. Il propose que M^{me} Salama se renseigne auprès du secrétaire général de la Ville de Genève.

Une députée PDC remarque que cette pétition l'interpelle. Le collectif demande des locaux, c'est-à-dire une subvention en nature, aux collectivités, mais ne veut pas remplir de prestations en contrepartie. Elle rappelle que les associations qui sont subventionnées fournissent toutes un service d'utilité publique. Et elle pense que le collectif devrait en premier lieu s'adresser aux services du canton ou de la Ville et s'adresser aux instances politiques via une pétition seulement si cette démarche n'aboutit pas. Elle ne voit pas comment traiter cette pétition autrement qu'au travers d'un dépôt. Elle rajoute qu'il est nécessaire que toutes les associations féministes s'entraident et travaillent de concert. Elle estime que ce serait l'occasion de le faire au travers des locaux partagés.

Un député PLR déclare partager cette opinion. Il pense qu'il serait maladroit de demander à un conseiller d'Etat s'il a fait quelque chose que personne ne lui a demandé.

La députée S répond que son idée était de demander à la conseillère d'Etat ce qu'elle pensait de la démarche et de ce collectif.

Une députée Ve déclare que son groupe va dans le sens du groupe socialiste. Elle propose que la conseillère d'Etat se prononce sur l'idée d'une maison des féminismes.

Un député EAG pense qu'il est intéressant d'entendre le Conseil d'Etat puisque la commission doit se déterminer sur le renvoi de cette pétition. Il ajoute que c'est la moindre des choses compte tenu des enjeux fondamentaux que soulève cette pétition.

Un député PDC aimerait également entendre l'avis du Conseil d'Etat par rapport à ce type de demande qu'il estime incongrue. Il remarque que d'autres associations pourraient en effet entamer une démarche similaire. Il s'interroge sur le fait de voter dès ce soir puisque des documents ont été demandés.

Le président mentionne être en faveur du dépôt et du vote immédiat. Il rappelle que la commission avait déjà traité par le passé une pétition qui demandait une subvention cantonale pour une école de danse. Et il remarque que le canton avait indiqué que l'association devait remplir un certain nombre de conditions et être reconnue au travers d'un contrat de prestations. Il précise que la comptabilité doit être en outre révisée par un organe officiel. Il pense en l'occurrence que ce collectif n'a pas suivi le bon chemin et aurait dû s'adresser dans un premier temps à la Ville de Genève pour obtenir un local.

Le président passe au vote du principe du vote immédiat :

Oui : 8 (1 UDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 PDC)

Non : 6 (1 EAG, 1 PDC, 2 Ve, 2 S)

Abstention : –

Le principe du vote immédiat est accepté.

Une députée S propose alors le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Un député MCG déclare que son groupe soutiendra le dépôt de cette pétition. Il mentionne que le dépôt de pétitions auprès de multiples instances génère des flous et pense qu'il faut laisser faire le Conseil administratif de la Ville de Genève.

Le président passe au vote du renvoi au Conseil d'Etat de la P 2115 :

Oui : 5 (1 EAG, 2 Ve, 2 S)

Non : 9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)

Abstention : –

Le renvoi de la P 2115 au Conseil d'Etat est refusé.

Le président passe au dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 2115 :

Oui : 9 (4 PLR, 2 PDC, 2 MCG, 1 UDC)

Non : 5 (1 EAG, 2 Ve, 2 S)

Abstention : –

Le dépôt sur le bureau de la P 2115 est accepté.

Pétition (2115-A)

pour un centre féministe à Genève

Mesdames les députées,
Messieurs les députés,

Nous, féministes de Genève, avons besoin d'un lieu fixe pour nous réunir, pour nous retrouver, pour être visibles, pour articuler nos luttes pour nos droits et contre le sexisme, pour être ensemble, pour y déposer notre matériel, pour qu'on sache où nous trouver, pour être présentes et représentées dans l'espace public, pour réfléchir ensemble, etc.

Nous, signataires, demandons aux autorités de la Ville et du canton de Genève de mettre à disposition des féministes un lieu central visible et ouvert vers l'extérieur, de type arcade, situé en ville de Genève.

Ce lieu sera géré par le Collectif genevois pour la grève féministe et sera ouvert à d'autres groupes et associations féministes.

Lors de la grève du 14 juin 2019 nous étions des dizaines de milliers dans les rues de Genève et des centaines de milliers dans toute la Suisse. La légitimité et l'importance de notre mouvement et de notre lutte ont été largement démontrées. Nous avons besoin d'un espace à Genève pour continuer notre combat contre le système patriarcal et pour promouvoir le monde solidaire et égalitaire que nous voulons !

La même pétition, signée par 1316 personnes est déposée le 8 mars 2021 au Conseil municipal de la Ville de Genève.

N.B. 63 signatures
Collectif genevois pour
la grève féministe
M^{me} Françoise Nyffeler
Rue du Trabli 22
1236 Cartigny

Date de dépôt : 16 août 2021

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Léna Strasser

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour un centre féministe : maintenant !

En renvoyant au Conseil d'Etat cette pétition, établie sur la base des revendications des assises de la dernière grève féministe, notre parlement, Mesdames les députées, Messieurs les députés, a l'occasion de donner de la visibilité, de la reconnaissance et du poids aux questions et aux revendications féministes dans notre canton.

De nombreux groupes de travail se sont constitués en amont et autour de la grève de 2019. Des femmes de tous âges ont pris part à l'organisation, aux discussions, à la mise sur pied de revendications, aux réflexions, puis plus de 30 000 personnes ont défilé dans les rues de Genève le 14 juin 2019.

Et le mouvement se poursuit, ses actions sont le fruit d'une mobilisation locale de femmes dans les quartiers, les communes, les cantons. Genève a l'occasion, aujourd'hui, d'y apporter son soutien en octroyant à nos concitoyennes des locaux leur permettant de se rencontrer, ce qu'elles n'ont plus depuis... les années 80.

La minorité de la commission des pétitions estime que le collectif de la grève féministe de Genève a choisi, par le biais du dépôt d'une pétition, une voie peu habituelle pour ce type de requête, mais une voie logique, au vu de son fonctionnement horizontal, puisqu'elle permet de transmettre la demande au Conseil d'Etat en incluant largement les membres du collectif.

En tant que minorité, nous regrettons de ne pas avoir pu entendre la conseillère d'Etat chargée du département qui a à sa charge le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (BPEV). De même, la majorité de la commission n'a pas souhaité avoir un retour de la Ville de Genève qui examine la même pétition. Un travail de commission, à notre sens, peu respectueux de la démarche envisagée par le collectif, à croire que donner de l'espace aux femmes pour qu'elles s'expriment, participent,

travaillent ensemble, soient visibles et soient forces de propositions et d'actions est encore aujourd'hui, en 2021, toujours difficile voire, pour certains, incompréhensible au vu des comparaisons entre le collectif et – vous apprécierez – un club de football.

Bref, comme Zurich l'a fait, nous avons l'occasion de soutenir dans notre canton l'implémentation d'un centre féministe – soyons ambitieuses, il nous le rendra certainement au centuple au travers des actions qui y seront déployées et du réseau qu'il permettra de renforcer autour des luttes convergentes aujourd'hui.